

## AVIS AU PUBLIC

---

### Concerne : Lotissements de terrains

---

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public qu'en sa séance du 3 juin 2024, le conseil communal a procédé aux lotissements de terrains suivants :

- lotissement de la parcelle sise à Grevels, rue Principale, inscrite au cadastre de la commune de Groussbus-Wal, section WD de Wahl, sous le numéro 716/1912 en deux lots ;
- lotissement de la parcelle sise à Wahl, rue Kinnikshaff, inscrite au cadastre de la commune de Groussbus-Wal, section WD de Wahl, sous le numéro 671/2412 en deux lots.

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public qu'en sa séance du 15 juillet 2024, le conseil communal a procédé aux lotissements de terrains suivants :

- lotissement de la parcelle sise à Grevels, rue de Bastogne, inscrite au cadastre de la commune de Groussbus-Wal, section WC de Grevels, Brattert et Rindschleiden, sous le numéro 275/4274 en deux lots ;
- lotissement des parcelles sises à Grevels, rue de Bastogne, inscrites au cadastre de la commune de Groussbus-Wal, section WC de Grevels, Brattert et Rindschleiden, sous les numéros 738/2692, 738/2693 et 738/2694 en six lots.

Le texte intégral desdites délibérations est à la disposition du public au secrétariat communal, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Grosbous, le 25 juillet 2024

pour le collège des bourgmestre et échevins,  
le bourgmestre,



le secrétaire,



Date de l'affichage : 26 juillet 2024

**Remarque** : En exécution de l'article 16 de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif peut être introduit dans un délai de trois mois qui suivent la notification de la décision aux parties intéressées ou le jour où ces derniers ont pu en prendre connaissance.